Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

copy as may be of the isignific checked.	stitute has a vailable for a bibliograp images in the antly changed below. Coloured colouverture a converture a convertur	filming. hically un ne reprodu ge the usu evers/ de couleu aged/ endomma ered and/o restaurée e	Features o nique, which uction, or s nal method r r gée or laminate et/ou pelli	f this c th may which n of film	opy w alter a nay	hich			1	lui a é exemp biblio reprod dans ! ci-des:	té pos plaire (graphi duite, a métl sous. Colou Pages (Pages (Pages (microfisible di qui sori que, quo qui hode no red pai de cou damagendom restore restaur discolo décolo	e se parte peur orma ges/ leur ed/ ed and ées e	procur ut-être uvent vent ex ile de f dor la t/ou p	er. L uniq modi xiger filmag mina ellicu	es dé ues d fier u une i ge soi ted/ ilées	etails d lu poir une im modifi nt indi	le cet it de age catio	vue	
	Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur								Pages detached/ Pages détachées											
, ,	oloured in incre de co					·e)				v		hrough parence								
	coloured planches et/									$\boldsymbol{\nu}$		y of pr é inéga			ressio	ın				
1. / 1	Bound with other material/ Relié avec d'autres documents								Continuous pagination/ Pagination continue											
al L	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure								Includes index(es)/ Comprend un (des) index Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:											
be be ii io m	Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont								Title page of issue/ Page de titre de la livraison Caption of issue/ Titre de départ de la livraison											
pas été filmées.									Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison											
1 1	dditional c ommentair		•																	
Ce docu	m is filmed Iment est fi	ilmé au ta			ndiqué			·												
16X		14X	T		18X				22 X			1	26X				30 X	<u> </u>		
	12X		16>				20X				24X				J 28×				32X	

LE PETIT FRERE.

De ma salute patrie J'accours Your rassurer ; Sur ma tombe fleuric. Mes sœurs, pourquoi pleurer ? Dans son affreux mystore La mort a des donceurs : Je vous vois sur la torre. Ne pleurez point, mes sœure-

Dans les cieux je suie ange, Lit je veille sur vous; Ma juic est sans molange, Car je suis humble et doux. Des salutes immortelles Je suis le protégé Dieu m'a donné des ailes, Mais ne m'a pas changé.

Ma souffrance est passée, Et mes pleurs sont taris; Ma main n'est plus glacce, Je joue et je souris. Mon regard est le même. Et j'ai la même voix, Mon ower d'ange yous aime. Mes saule, commo autrefois.

J'ui la même sigure Qui charmait tant vos yeux; La même chevelure Orne man front joyeux, Mais ces boucles coupées Au jour de mon trépus. De vos larmes trempées, Ne reponsseront pas!

Le cicl est ma demeure. J'habite un painis d'or; Nous puisons à toute heure Dans l'éternel trésor-Un fil impérisable A tissu nos induts; Nons journs sur un sable D'opale et de subis-

Là-liant, dans des corbeilles, Les fleurs croissent sans art; Les méchantes abeilles La-haut n'ont point de dard : Les rosus qu'on effeuille Peuvent eucor fleurir. Et les fruits que l'on cueille, Ne font jamnis mourie.

Les anges de mon age Connaissent le sommeil; Je dors sur un nuage, Dans un berceau vermeil; J'ai pour rideau le voile De la mère d'amour. Ma lampe est une étoile Qui brille jusqu'au jour.

Le soir, quand la nuit tombe, Parmi vous je descends: Vous plearez sur ma temb Vos larmes, je les sens-Caché parmi les pierres De ce funeste lieu J'écoute vos prieres Et je les porte à Dies.

Oh! cesses votre plainte, Ma mère, croyez moi, Vous screz une sainte El vous gardez la foi-C'est un mal salutaire De perdre un nouveau-ná; Aux larines d'une mère Tout sera pardonné i WAD EMILT OF GIRARDIS (DELPHINE G iy)

Parlement Provincial.

Mr. le Rédacteur, - La 2de, session da 3c. parlement de la Province du Canada i tiendra probablement une assez hage place dans l'histoire de notre pays, tant par les meidents qui l'ont marquée que par les conséquences qui en resulterant peut-être dans un temps peu éloigne.

Cette session, attendue avec espérance par les uns, avec erainte par les autres, avec impatience par tous, s'ouvrit le 18 janvier. Lord Elgin, apres avoir la le discours du trône en anglais. le répéta en français, augmentant, par cet acte de courtoisie. l'estime que les Canadieus Français avaient déjà pour lui.

Les débats sur l'adresse, en réponse au discours du Gouverneur, ne commencérent que le 23 et durérent trois jours avec une grande chaleur. D'après les débats, parmi les adversaires du ministère sur les différents paragraphes de l'adresse, les uns auraient voulu du moins quelques mots d'acquiescement aux idées democratiques-et à l'application récente que l'on en a faite en Europe : d'autres semblaient prétendre que le discours du trône devait annoncer persque toutes les mesures que l'administration se proposait de présenter, et prinaient occasion de là d'accuser le ministère. Le resultat définitif fut un vote de 48 contre 18, donnant au ministère une majorité qui s'est à peu près conservée la même dans tonte la session.

Je ne m'accétorai pas, M. le Rédacteur, sur tout ce qui s'est dit et fait dans cette session ; je parlerai sculement des principales mesures autant que possible dans l'ordre de leur introduction. Pour plus de clarté et de facilité, je donnerai de suite sur chaque mesure tout ce qui la concerne. An nombre des premières : la réhabilitation de la langue française, l'adep tion d'une adresse à la Reine pour certion, et la passation du bill d'amnistie par

lequel la Reine fa suit prace a ters corx qui avaient été exilés pour avoir pris part unx troubles de 37-39.

La Chambre passa un temps considérable à faire le procès de Mr. Vansittart, officier ramorteur qui avait déclaré élu celui des deux candidats qui avuit cu le moins de suffinges. Après de longs debuts, tant sur la culpabilité de l'accreé que sur la peine qu'on ini infligerait, 41 voic centre 31 décidérent de présenter une adresse au gouverneur pour le prier de condamner le coupable à perdre un emploi de £300 de revenu par un qu'il ten sit du gouvernement dans le l'aut-Canada On a voulu en faire un exemple pour les officiers rapporteurs à qui il pourmit prendre envie de forfaire à leur devoir.

On essaya, le 31 Janvier, dans un but d'économie, à tenir les séauces le jour: mais soit que la curresité ou l'envie de parler fussent aussi grandes le jour que la muit, soit pour d'autres causes, après une expérience de 16 jours, on revint à l'ancien système. Ce n'est peut-être pas une expérience indira e de remarque,

C'est le 2 Février que furent présenters les résolutions sur les puelles on a basé le fameux bill de réciprocité avec les États-Unis. Ce bill dont l'acceptation par les Etats doit nous tuer d'après les uns, et nous sauver d'après les autres, suscita de longs débats. La chaleur en fut proportionnée à l'opposition des opiniors quelque peu différentes dont je viens de parler. Le libre-change et la protection furent amenes sur le tapis et, je le dis avec regret le libre-échange a en plus de voix.[v] !! faut remarquer néammoins que la plupart des membres pour le district de Québice votérent coatre le bill ou en faveur des amendements qui en restreignaient les effets. Le bill passa par 58 voix contre 12.

Au commencement de ce mois l'en nomma un counté pour s'enquérir des eurses de l'émigration camdienne, du nombre de ceux qui émigrent, & c. D'ai rès les informations de ce comité, les dernières amiéca présentent une moyenne de 4 000 jeunes canadiens quittant tous les ans des terres presque à leur porte pour aller chercher aux Etats-Unis, ou ailleurs, un gain éphé. mère accompagné le plus souverit de la

⁽a) Il me semble pourtant que nous avions hien tains amendements aux lois de naviga- pronvé l'année passée la necessité de la protection et les dangers du libre-cehange.

perte de leur santé, de leur langue et de leur religion.

fuits les amendements à l'acte concernant l'émigration européenne : au nombre de ces amendements est l'établissement d'une texo de 7s. 6d. par tête sur les émigrés. L'on passa alors un bill nour prélever un revenu annuel de £100.000 aux fins de l'éducation. Ce dernier bill a été réservé à la sanction de la Reine.

L'on a commencé, le 6 Mars, à parler de l'augmentation de la représentation en chambre. Le bill qui fut proposé à cet esset donnait 75 représentants pour le Bas et autant pour le Haut-Canada, faisant 150 membres en tout. Ce projet suscita de grands délais, tant en Chambre que dans la presse des disserentes parties du pays. Les uns, prétendant en thèse générale qu'il n'y a pas d'autre justice que la justice absolue et niant ainsi la justice relative entre les différents états grands ou petits, vouluient la représentation basée sur la population stricte des deux provinces. D'autres voulaient la même chose, mais pour des motifs différents: ils croyaient autrement asservir la population anglaise à la race française. D'autres ensin voulaient le rappel immédiat de l'Union; mais les résolutions de Mr. Chauveau dans ce dernier sens, bien que pourtant, dans l'intention de l'auteur, elles ne sussent qu'une simple protestation, n'eurent que trois adhérents en comptant le moteur et furent rejetées par une majorité de 56 voix.

Après plusieurs jours de débats trèsanimés, la seconde lecture du bill fut ordonnée par 55 voix contre 20.

Comme ce bill changeait l'une des clauses de l'acte d'Union, il fallait les deux tiers de la Chambre ou 56 voix pour pouvoir le présenter à la sanction royale. Il s'en manquait donc d'une voix. L'Orateur sut prie de voter; mais il refusa, malgré le droit qu'il en avait, selon plusieurs membres qui prétendaient que l'Orateur fait partie des trois tiers qui composent la Chambre, et que la constitution exige les deux tiers de la Chambre toute entière et non pus de tous les membres moins un, que d'ailleurs l'on ne pouvait alléguer la crainte de l'égalité de division des voix dans une question où les deux tiers au moins étaient nécessaires. Cette mesure ne put donc passer, faute d'une voix. Quant à la question de la domination de la race française sur la race anglaise, il a été démontré, par le dépouillement des votes, que, sans tenir compte des voix françaises, le bill a en une majorité anglaise dans les deux Canadas.

Veza le même temps sut créé le sonde d'amortimement de la dette publique. Voi-C'est vers la fin de ce mois que furent et les principales dispositions de cette mesure. Le gouverneur est autorisé à émettre des bouds (débentures) hypothéques sur le crédit de la province et portant intérêt à 6 par 100. Ces bons seront donnés en payement par le gouvernement et perçus par lui comme argent comptant. Dans ce dernier cas, ils seront détruits et pourront être remplacés par de nouveaux pourvu que le montant total en circulation n'excède jamais £ 250,000. Sur le revenu net des ouvrages publics (canaux, ponts,&) on prendra d'abord 20 mille louis pour le service public, et ce qui restera, sera appliqué pour diminuer la dette provinciale. Le Gouverneur en conseil est autorisé à faire les emprunts nécessaires pour payer les intéléts ou le principal à leur échéance, lorsqu'il sera impossible d'y fuire face autrement. Plusieurs banquiers, croyant voir dans cette mesure l'érection d'une espèce de banque dont ils ne pourraient soutenir la compétition, essayèreut d'en empêcher l'adoption, mais inutilement.

> Les trois bills de judicature de Mr. Lafontaine furent introduits à peu près dans ce temps. J'en ai donné alors la substance. [V. No. 22 de l'Abeille] Différantes parties de ces bills ont subi d'amères critiques, tandis qu'ils ont été loués par d'autres dans toute leur étendue. Les sollicitations des Trois - Rivières leur ont valu la conservation de leur juge résident.

Vers la finde ce mois fut présenté le nouveau tarif dont j'ui aussi donné [V. No. 30] les dispositions en 'nartie Le principal changement qu'il contient est l'introduction des droits ad valorem, que l'on n'a pas encore voulu mettre seuls, mais que l'on a ajoutés aux droits spécifiques, ou d'après la quantité. Les droits ad valorem sont évidemment plus équitables. Malgré le taux généralement ba et quelquesois trop bas des impositions plusieurs personnes en ont trouvé les charges trop fortes et ont prétendu que c'était mettre des entraves au commerce du pays cela j'ai entendu certaines personnes, que l'on a coutume de considérer en pareille matière, dire: Tant mieux et appuyer ce jugement qui paraît quelque peu singulier. Elles montraient presque toutes nos campagnens endettées au commerce presque au montant de leur valeur. Mais la plupart répondaient que le seul effet serait d'augmenter l'indrst ie indigène, et non pas de nuire au commerce.

Quelques jours plus tard, Mr. Lafontaine annonça une série de résolutions dont le but était de nommer un comité

pour aviser aux moyens d'abolir la tenure seigneuriale et d'indemniser les seigneurs. Mr. Davignon en annonça d'autres dans le but d'amender l'acte de tenure. Beaucoup ont pulé ou écrit contre la tenure seigneuriale; mais ce qu'il y a de singulier, c'est que bien peu de personnes ont répondu en faveur, tandis qu'il est certain qu'un très - grad nombre de personnes qui savent ce qui en est la préfèrent à toute autre, aurtout pour les campagnes.

(à continuer.)

LOABBILLE.

Quebec, 14 Juin, 1849.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur notre correspondance parlementaire qui contient aujourd'hui un résumé exacte de ce qui s'est passé de plus important dans la première partie de la session, le reste étant destiné au prochain numéro. Nous prions l'auteur d'agréer nos plus sincères remerciments, pour le zèle avec lequel il a rempli la tache qu'il s'était imposée, " de nous tenir au courantdes affaires." Ce n'est qu'avec peine que nous voyons finir ses intéressantes corresponpondances: mais hous espérons qu'il ne a'en tiendra pas là, et qu'il continuem à enrichir notre feuille par d'autres articles non moins utiles.

Dimanche dernier, à l'issue des vêpres, a eu lieu l'inauguration d'une magnifique bannière, dont la section St. Jean de la Société St. Jean-Baptiste a fait présent aux Frères des Écoles Chrétiennes, pour l'usage de leurs élèves. Le tout s'est passé le plus solennellement possible: outre les élèves, qui étaient en rang avec leurs riches décorations, et un grand nombre de prêtres, il avait encore plus de 200 menbres de la section St. Jean. La bande du Séminaire, sous la conduite de M. Ross, ouvrit la cérémonie par à ladaire fontaine, après quoi l'un des vice-présidents de la Section lut une adresse à laquelle le Frère Zozime, directeur de l'établissement, répondit sur le-champ.

Ensuite la bande joua la Canadienne et God sape the Queen, puis l'assemblée se dispersa.

L'inondation de la Nouvelle-Orléans. Le télégraphe nous apporte des avis de la Nouvelle-Orléans en date du 30 mai, qui ne constatent aucun changement favorable dans l'état des choses. L'eau a monté de quatre pouces, et la moitié de la ville se trouve aujourd'hui submergée. Tous les ponts situés en arière du sixième district ont été em

portés: dans la rue Carondelet, l'eau est parvenue à quatre blocs du fleuve, et la rue Saint Charles se trouve menacée. On craint en outre de voir céder la levée, le long du canal. Il est impossible de dire désormais où s'arrêtera le déseatre.

[Journal.]

VIE DE MAHOMET. (Suite.)

Une fois établi en un lieu de sûreté, Mahomet régla ce qui avait rapport au civil, et s'occupa surtout à donner un ordre régulier à son nouveau culte. Il commença par la prière, et ordonna aux Musulmans d'adorer Dieu einq fois le jour: Io. à l'aurore, 20. à Midi, 30. dans l'après-Midi, 40. au coucher du Soleil 50. au commencement de la nuit. Il prescrivit ensuite, après avoir défendu l'usage des cloches, la manière dont on appellerait le peuple à la prière. " Les Mouzzins (ou crieura), dit l'Alcoran. graviront le minarêt de la Mosquée, et crieront au peuple: Dieu est grand, Dicu et grand; j'atteue qu'il n'y a point d'autre Dieu que Dieu [bis] ; j'atteste que Mahomet est l'apûtre de Dien (bis); venez à la prière (bis); Dieu est grand, Dieu est grand". Le matin on ajoute à cette formule: " la priere est meilleure que le smmeil (bis). Mahomet régla ensuite le grand jeûne du mois Ramadan, l'aumone, les choses licites ou illicites, et enfin tout ce qui a rapport au bon ordre.

Ces règlements faits, Mahomet commença sa carrière militaire, pensant que la guerre le ferait plus tôt parvenir à son but que la religion. Tous les efforts de ses armes se dirigèrent d'abord contre les Kosraï.:hites, sur lesquels il remporta d'assez grands avantages pour pouvoir espérer de les vaincre nu jour pleinement; et par modestie sans doute, il n'attribua ses succès, ni à son courage, ni à celui de ses soldats,mais à trois-mille anges qui combattaient pour lui, et surtout, à l'ange Gabriel, qui, pendant tout le combat, jetait des graviers dans les yeux des ennemis. [3ème année de l'Hég.] Un secours aussi mystérieux se renouvela dans toutes les nombreuses batailles qui se donnérent dans l'espace de trois ans et que nous passerons parcequ'il n'offre que peu d'intérêt.

Au commencement de la septième année de l'Hégire, Mahomet entreprit de subjuguer La Mecque. Il n'en fut rien cependant, et les immenses préparatifs qu'il avait faits n'eurent pour tout résultat que d'amener les habitants de la ville à lui permettre de viaiter leur temple, appelé Kaabak ou La Kébbak, et de conclure avec lui une trève de dix mois.

La taxe sur les fonêtres en Angletorre a produit dans l'année finie au 5 avril 1848, £ 1,280.355; cette somme est répartie sur 495.143 maisons.

Premiers.

L' RÉTORIQUE.

- J. Piteau, en amplification. Seconde.
- C. Legaré, en version gracque. Trouteur.

J. Rioux
J. Villeneuve

J. Côté

en skime.

QUATRIÈME.

- P. Roussel, en version grecque.
- A. Thibodeau

en verl

H. Marchand
Cinquitme.

H. Desmisseauz, en thème.

H. Howison, en version latine.

SEPTIEME.

Th. Chandonnet, en version.

HUITIÈME.

Premier ordre.

Ant. Racine, en français.

NOUVELLES D'EUROPE. (jusqu'au 26 mai.)

Angleterre. Il n'y a paseu de nouvelles discussions en parlement sur le Canada; on paraît s'accorder pour dire que cette colonie avant un partement doit être maîtresse de ses propres affaires; on paratt décidé à soutenir Lord Elgin. Presque tous les journaux condamnent hautement et énergiquement les incendiaires du 25 avril. La loi de la navigation a suhi sa 2e. lecture dans la chambre des Lords, la majorité ministérielle a augmenté de 3 voix. Lord Stanley a déclaré qu'il ne s'y opposerait plus. Un maçon irlandais, du comté de Limerick, a tiré un coup de pistolet sur la Reine, le 19 mai, lorsqu'elle se promenait en calêche dans Hyde-Park, avec ses enfants. Le scélérat saisi aussitôt a déclare n'avoir en d'autre intention que de faire purler de lui et de se faire nourrir le reste de sa vie dans une maison de détention. Le pistolet n'était chargé que de poudre. Sa Majesté a montré beaucoup de fermeté. Mr. Roebuck a demandé permission d'introduire un bill pour régler le govvernement des colonies anglaises. Sa motion a été rejetee par une majorité 43 voix.

IRLANDE. La famine augmente. Le comité de secours de Dublin a encore fait appel à la générosité anglaise en faveur des comtés du sud et de l'ouest qui se dépeuplent rapidement.

France. Les élections de la nouvelle chambre inspirent des craintes sérieuses. 38 départemens ont nommé 347 modérés;

15 ont élu 116 eccialistes: 30 ent élu 164 modérés et 101 recisientes. Tetal 750 membres dont 511 modérés, 217 socialisto et 22 dont la couleur est encore inconnues Lamartine, Dupont-de-l'Eure. Marrast, Buchez, Proudhon, Flocon, sont parmi les candidats malheureux. Le National s'est déclaré socialiste. Le Maréchal Bugaud sera dit-on, appelé à former un ministère nouveau; ce qui déplait fort sux rouges et à Cavaignac. Les rouges sont furioux le l'intervention russe en Hongrie et ils crient quil faut creuser dans le Rhin une grande fosse pour les Russes. Louis-Napoléon ne fera la guerre qu'à l'extrémité. Il a refusé de recevoir une députation qui venait demander une amnistie générale.

Dansmarc. Le Danemarc et la Prusse ne paraissent pas devoir en fiuir de si to avec leur différend.

AUTRICHE. Les Russes appelés contre les Hongrois se sont laissés battre en Transylvanie. Les Hongrois vont entrer en Pologne pour y faire diversion et forcer les Russes à rentrer sur leur territoire. Ces deux nouvelles ne sont pas certaines. On dit encore qu'ils se sont emparés dans Offien de 20,000 fusils, 10 batteries de canon, et de beaucoup de munitions. Ils ont perdu 1,400 hommes.

BADE. Le Grand-Duc a protesté contre tout ce qui se sera dans le comité mnomé par l'émente. Il a promis amnistie à ceux qui rentreront dans l'ordre. De son côté, le gouvernement provisoire a protesté contre ette proclamation et a anuoncé qu'il soutiendra les droits du peuple.

Rome. Les Français n'y sont pas encore entrès. Un léger avantage remporté par Garibaldi, avec un détachement romain, sur les Napolitains a été transformé par la presse eu une victoire importante. On dit que l'amiral Baudin a ordonné à toute la marine française de la Méditerranée de se réunir à Gaëte, sans annoncer pourquoi. Les triumvirs continuent à se procurer de l'argent per fas et nefas, tout en affectant une grande sévérité contre de petits voleurs. Les Autrichiens on bombardé Bologne.

Toscane. Les Autrichiens ont pris Livourne d'assaut.

Sicile. Palerme s'est de nouveau insurgée, mais a été de nouveau maîtrisée par les troupes napolitaines.

INDES. Des lettres de Bombay du 17 avril annoncent que la guerre du Punjaub est finie. Dost-Mohammed et ses Affghaus se sont enfuis au Caboul. Lord Dalhousie, dans une proclamation, a déclaré la dynastie Sikhe dèchue de ses droits; le jeune Dhulcep-Sing y a

(à continuer.)

renoncé. L'Angleterre vient donc de conquérir un territoire de 100,000 milles quarrés. Le fameux diamant de Runjeet ry demandèrent de se retirer dans les est au pouvoir de la compagnie des Indes qui en fera présent à la couronne d'Angleterre. Il est de la grosseur d'un œnf de poule et extraordinairement bril-

Chine. Deux officier anglais ont été massacrés à Canton dans le mois de mars. Le peuple est furieux de ce que l'on va laisser les étrangers libres d'entrer dans lá ville four y commercer.

MORT DE M. FRANCOIS FILLON, NOYÉ LE 14 JUIN 1679.

" M. Fillon a rendu, comme missionnai- le Gouverneur. re, de grands services aux nouveaux étabrissemens des paroisses de la seigneurie de Beaupré, la baie St. Paul. . &c. . eut le malheur de périr dans les cups, en voulant sauver dans une tempête, les personnes de son canot.

Si l'on veut s'en rapporter au témoignage d'un ancien habitant de la baie S. Paul, qui parlait, il y a quelques années (avant 1786) d'après son père, il sauva à diverses reprises toute la canotée, mais en conduisant à terre la dernière personne, un coup de mer lui cassa la tête sur un rocher. Un nouveau coup le jeta à terre, mais mort, et la personne qui se tenait à ses habits, vivante. La reconnaissance due à un si bon pasteur, mort pour ses ouvilles, méritait bien qu'on lui rendit les derniers devoirs; aussi une fille de ces endroits [une Pouchard, je crois], garda son corps, enseveli dans un cercueil d'écorce de bouleau, planta une croix auprès et enfin le transporta des Caps à Ste. Anne, en le laissant flotter à la suite à propos. de son canot.

On avertit la paroisse par le son de la cloche et on l'inhuma le soir même (13 juillet) 29 on 30 jours depuis sa mort. On ajoute qu'il fut enterré avec une croix d'or considérable qu'il portait sous ses habits. A cette marque, si jamais on bâtissait ailleurs, une nouvelle église de Ste. Anne, on pour a le reconnaître.

L'acte religieux de cette vertueuse fille lui mérita du Séminaire (dont Mr. Fillon étnit membre,) une place chez les Sœurs de la Congrégation, où elle prit le nom de S. Paul. Une ancienne personne de la paroisse de Ste. Anne dont la mère avait assisté à l'enterrement de Mr. Fillon, m'a fait part de ce que je rapporte, ?

·(Extrait d'un manuscrit de Mr. T. L. Bédard, Supérieur du Séminuire, en 1786.)

Note. Mr. Fillon était du diocèse d'Autun, en Bourgogne, il était ûgé de 50 ans et avait 20 ans de sacerdoce.

EXTRAIT DU Journal des Jésuites.

Juin, 1647. Les sauvages de Syllepieux de l'enclos de la maison de Syllery; cela leur fut accordé ; ils travaillèrent à faire une nouvelle palissade. Mr. le Gouverneur aussi y alla, pour designer la place d'un fort dans les champs.

Le 20 Juin (1647) arriva le 1er. vaisseau à Tadoussac et la nouvelle en fut apportée ici le 23, veille de St. Jean, ce vaisseau nous apporta le P. Pierre Bailloquet, de la province de Bordeaux, et notre frère Nicolas Faulconnier, masson, le 25. Ce même vaisseau apporta le 1er. CHEVAL dont les habitants faisaient présent à Mr.

Environ ce temps on commença à chanter la messe haute tous les dimanches et festes à Québec, nous sentant assez forts pour le faire, et la façon ordinaire qu'on la chantait, avec un Veni Creator, Gloria Credo et O salutaris hostia, n'estant pas régulière et estant capable de choquer ceux qui viennent de nouveau de France, qui s'attendent de trouver au moins en quelque lieu de la Nouvelle France une messe de paroisse.

Juin, 1659—16. Fit profession aux Ursulines, Sœur Antoinette de Ste. Marthe.

Sur les 6 heures du soir de ce même jour arriva de France à Québec le premier vaisseau qui nous donna un Evêque (a) avec Mr. Charni, les P. Lallemant et 2 prêtres.

17—Nous recevons en procession Mr. l'évêque sur le bord de la rivière et en l'église de Québec.

22-Mr. l'Evêque fit festin aux sauvages dans notre sale, leur parla bien

---- L'Évêque dit la messe *in* pontificalibus; fit faire abjuration après vespres à un hérétique.

Juin, 1661—Le 18 à 8 h. du matin se commença le massacre, on capture de plusieurs personnes, à Beaupré et à l'Île d'Orléans, par les Iroquois descendus de Tadoussac après le coup qu'ils avaient fait, marqué ci-dessus; on parlait ce jour là de 8 à Beaupré et de 3 à l'île d'Orléans, ce qui s'est trouvé vrai.

Mai, 1653.— Le même jour (29) sur les 9 ou 10 h. du soir fut brûlé en sa propre maison à ile d'Orléans, Sr. Beaulien avec un sien valet, par accident du feu, et le lendem in 30 mourut de mort naturelle Mr. Jean Guyon.

— Il se trouva que le feu quⁱ avoit pris à la maison du Sieur de Beaulieu, n'était pas pur accident, mais par mé-(a) - Mgr. de Laval, éveque de Pétrée et Vicaire Apostolique de la Nouvelle France. Les deux prêtrs étaient Mrs. de Torcapel et Pélerin.

chanceté d'un valet, après avoir tué-son' maître et un autre valet, son camarade. Il sut convaincu et condamné à avoir le poing coupé, pendu et brûlé, Mr. le Gouverneur se contenta de la mort à la potence où, après avoir esté fouetté, il fut fusillé le 8 de juin.

Juin, 1665—Le P. Thierry (Theodericus) Reschefer arriva icy le 19, dans le vaisseau du Sieur Gargeeur avec 4 compagnies du régiment de Carignan. Et le 30, le P.Claude Bardy et le P.Fr. Dupéron avec Monseigneur de Tracy et 4 untres compagnies.

Juin, 1667 Le 27, le P.Pierron arrive avec Mr. Fénélon, Ecclésiastique de St. Sulpice-

Ephémérides.

15 Juin.—La Grande-Charte signée, 1215.

- Bataille de Ligny, 1815. Arrivée de Mgr. de Laval à Québec, pour la preniière fois, 1659. Eclipse de soleil de 11 doigts, les étoiles visibles à Québec, 1806. Mort de Marlborough, 1729.

17. - Naissance de Mgr. de L'Aube-Rivière, 5e. évêque de Québec, 1711, à Grenoble. Le P. Marquette et M. Joliette découvrent le Mississipi, 1673. Bataille de Bauker-Hill, 1775.

- Bataille de Waterloo, 1815. Les États-Unis déclarent la guerre à la Grande-Bretagne, 1812. Mort de M. Le Normant, fondateur des Sœurs Grises,

19.—Les PP. Lallemant, Brébeuf et Daillon, arrivent à Québec, 1625. Départ du gouverneur Craig, 1811.

20. - Accession de Victoria au trône,

21.— Première gazette (de Québec) en Canada, par Brown et Gilmour, 1764. 150 abonnés, moitié Canadiens et moitié Auglais.

EPIGRAMME.

Dans le premier âge des hommes L'or ne servait à rien encore; Mais fi tient lieu de tout dans le siècle où nous Le quel des deux doit-on nommer le siècle d'or ?

LAMOTTE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abeille paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant la durée de l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, a la rentrée des classes, la seconde, au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abeille, et les externes, chez. M. Adolphe Legaré.

Le Réducteur est Deminique Ravine